

Bagnolet, le 12 novembre 2024

**DNB obligatoire pour l'entrée en seconde générale, technologique et professionnelle :  
Une régression historique inacceptable !**

Malgré nos alertes et nos demandes, la ministre de l'Education nationale s'apprête à confirmer la poursuite du projet rétrograde de ses prédécesseurs avec ce qu'elle appelle l'acte II du « choc des savoirs ».

L'extension des groupes de niveau aux classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, même sur un format moins ambitieux que ce qu'avait imaginé Gabriel Attal, confirme la poursuite d'un projet idéologique ségrégatif qui consiste à trier précocement les élèves en fonction de leur origine sociale ou des difficultés scolaires qu'ils rencontrent.

La décision de rendre l'obtention du DNB obligatoire pour accéder à une classe de seconde tant au lycée général et technologique qu'au lycée professionnel, diplôme rendu par ailleurs plus difficile à obtenir avec un poids renforcé du contrôle terminal, est une régression historique puisque cette situation n'a jamais existé dans l'histoire de cet examen. Il s'agit là d'une mesure de bannissement d'élèves majoritairement issus des familles les plus pauvres de notre pays qui seront désormais expulsés du système scolaire à 16 ans.

Leur orientation vers les classes « prépa-seconde » est un leurre, puisque les horaires d'enseignement général ne permettent pas une préparation à l'entrée en seconde dans de bonnes conditions. Leur orientation en CAP n'est pas plus envisageable puisque l'offre est déjà insuffisante et que l'affectation dans des filières non choisies ne conduirait qu'à produire du décrochage.

Le SUI-FSU dénonce des mesures de mépris social qui vont à l'encontre de ce qu'exprime la communauté éducative unanime et de ce que démontre la recherche sur ces sujets.

Il demande expressément à la ministre de renoncer à ce projet.

Eric Nicollet  
Inspecteur de l'Éducation nationale  
Secrétaire général du SUI-FSU